

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE D</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>
---	---

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER**

<b>Séance publique du 30 OCTOBRE 2023 à 18h00</b>	Date de convocation : 20 octobre 2023
---	---------------------------------------

<b>Délibération</b>
<b>N°C2023_196</b>

Membres en exercice :	<b>77</b>
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAPALU Christian

**PRESENTS** : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; AMBROSINO Jean-Marc ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LEDOYEN Anne-Sophie ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : GIARDINA Vincenzo

<p><b>EXCUSES</b> : ALDEBERT Didier ; BASTIE Yves ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUTIE Catherine ; DARAUD Jean-François ; JANSANA Jean-Marc ; PAVAN Gaëlle ; RUDÉNT Yann ; THIVENT Viviane ; VIALADE Alain</p>	<p><b>EXCUSES AVEC PROCURATION</b> : ABED Yamina ; BESTUE Brigitte ; GUENFICI Alexandre ; HUYNH-VAN Nathalie ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PINET Marie-Christine ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; ROCHER Edouard ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; VERGNES Magali</p>
<p><b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</b> : GIARDINA Vincenzo</p>	

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET: ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Modification conseillère suppléante de la Commune de ROQUEFORT DES CORBIERES**

Suite aux élections municipales de 2021, Madame Véronique BOUSQUET a été élue conseillère municipale et conseillère suppléante de la Commune de Roquefort des Corbières.

Suite à la démission de Madame Véronique BOUSQUET de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement en tant que conseillère suppléante pour la commune de Roquefort des Corbières :

« Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Toutefois, lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire, ce siège est pourvu par le candidat supplémentaire mentionné au 1° du I de l'article L. 273-9. »

Ainsi, Madame Aude VERISSIMO est désignée conseillère suppléante de la commune de Roquefort des Corbières.

## Le Conseil décide :

- D'installer Madame Aude VERISSIMO en tant que conseillère suppléante de la Commune de Roquefort des Corbières.

Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme,  
Bertrand MALQUIER,



le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*